



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 2016

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Exposé écrit* présenté par l'Association "Paix" pour la lutte contre la Contrainte et l'injustice, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[14 février 2016]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



La déclaration de l'Association du « Réseau Unité pour le Développement en Mauritanie, RUDM » Membre de l'Association « PAIX » pour la Lutte contre la Contrainte et l'Injustice (APLCI)

Monsieur le Président ;

Le **Réseau Unité pour le Développement en Mauritanie** se félicite de la validation du rapport de la Mauritanie présenté en vertu du second cycle de l'Examen Périodique Universel.

Notre réseau saisit cette occasion pour exprimer toute sa satisfaction quant aux avancées enregistrées dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants.

Nous recommandons à la délégation mauritanienne de mettre en œuvre les recommandations destinées à éradiquer le travail des enfants, particulièrement les recommandations de la feuille de route pour l'éradication des formes contemporaines de l'esclavage.

Nous recommandons également l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action contre la traite des personnes.

Je vous remercie.

La Réseau Unité pour le Développement en Mauritanie, une ONG sans statut consultatif, partage également les opinions exprimées dans cet exposé.
